



Contraintes de la loi Pinel

Par **vesuvio**, le **15/08/2022** à **10:19**

Bonjour,

Est-il exact que pour bénéficier du dispositif de défiscalisation de la loi Pinel, **en tant que propriétaire investisseur achetant dans le neuf**, il faut aussi bien choisir le locataire, car ses revenus sont pris en compte et s'ils dépassent un plafond, la défiscalisation n'est plus applicable ?

Par **Visiteur**, le **15/08/2022** à **10:58**

Bonjour

Pour les détails, je vous laisse en prendre connaissance ci-dessous...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31151>

Par **Henriri**, le **15/08/2022** à **18:04**

Hello !

Oui en investissement Pinel, pour faire court, les revenus du locataires sont plafonnés, ainsi que le loyer d'ailleurs.

A+

Par **Visiteur**, le **16/08/2022** à **08:46**

Je ne sais si c'est le sens de votre question, mais il me vient à l'esprit le cas de l'augmentation des revenus pour un locataire DEJA EN PLACE...

Dans ce cas, il n'y a pas de problème, car l'augmentation des ressources du locataire au cours du bail ne remet pas en cause les caractéristiques du dispositif Pinel.

Seuls les revenus du locataire lors de la signature du bail sont pris en compte.